

LOS AÎNATS DE SANTA FE



L'assemblée générale du club « Los aïnats de Santa Fé » s'est tenue dans la salle des fêtes le 29 janvier 2017. Très dynamique, l'association est composée de 109 adhérents et propose des activités diverses et variées tout au long de l'année dont celle appelée « opération pommes ». Cette opération permet d'apporter une aide auprès d'une association. Cette année, c'est « France EKBOM » qui a reçu un chèque de 500 euros. Cette association se bat tous les jours afin de faire avancer la recherche de la maladie dite des « jambes sans repos » affectant les membres supérieurs et inférieurs.

Après exposé, l'élection du nouveau bureau a eu lieu et il est composé comme suit :

- M.MATTE Christian – président –
- Mme Josiane BELINGUIER – trésorière –
- Mme Françoise MILHAVET – secrétaire –

A la clôture de l'assemblée, le président a invité toute l'assemblée à partager un excellentissime repas concocté par certains membres actifs, rythmé toute l'après-midi par des saynètes de théâtre, karaoké, tombola et autres. Tous les convives ont appréciés cette belle journée, le tout dans la joie et la bonne humeur.



RENTREE SCOLAIRE 2017/2018

Les dossiers d'inscriptions pour la rentrée scolaire 2017/2018, des enfants nés en 2014 et les nouveaux arrivants sont à retirer au secrétariat de mairie (0561837870).

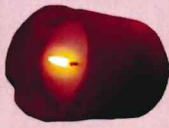


DECHETS VERTS

7 – 14 et 28 mars
4 – 18 et 25 avril

ETAT-CIVIL

Décès
Laurent DUTEL le 1er janvier 2017
Pierre CHANFREAU le 25 janvier 2017



ELECTIONS PRESIDENTIELLES

1^{er} tour : dimanche 23 avril

2d tour : dimanche 7 mai

Les deux bureaux de vote situés à la salle des fêtes seront ouverts de 8h à 19 h.

VOTE PAR PROCURATION

Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors des scrutins, vous pouvez établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur les listes électorales de votre commune de voter à votre place.

La procuration peut être établie au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail.

Vous trouverez le formulaire à remplir sur notre site internet « rubrique La mairie - services municipaux – élections ».

CARTE D'IDENTITE

A partir du 7 mars 2017, suite à la mise en œuvre du plan «préfecture nouvelle génération», les conditions de délivrance des cartes d'identités sont modifiées. La mairie de Sainte-Foy d'Aigrefeuille ne sera plus habilitée à prendre les demandes de renouvellement de ces titres.

Pour déposer votre demande, il vous faudra prendre rendez-vous auprès de la mairie de Lanta au 05.62.18.82.00. En effet, celle-ci est équipée du dispositif ainsi que plusieurs communes dont vous trouverez la liste sur le site internet – « rubrique vos démarches ».



URGENCES

Pompiers : 18 ou 112 (Numéro Urgence Européenne)

SAMU 15 ou 05.61.49.33.33

En l'absence de votre Médecin : après 20h, la nuit, le week-end et les jours fériés 3966

Centre Antipoison 05.61.77.74.47

Gendarmerie 17 ou 05.62.18.63.13 (Lanta)

EDF (incidents généralités) 08.36.67.77.24

GDF (sécurité gaz) 0.800.47.33.33

Pharmacies de garde : 3237



LA FEUILLE DE STE-FOY

N° 111 Mars - Avril 2017



LE MOT DU MAIRE

La clôture des comptes de la commune et du service de l'assainissement fait apparaître, pour 2016, en fonctionnement, un excédent global qui s'inscrit dans la continuité de ceux obtenus lors des exercices précédents. Il rend compte de la maîtrise de nos dépenses courantes et du juste niveau de nos taxes. Surtout, il conforte nos fonds propres, ce qui nous permet de pouvoir engager des opérations d'investissement

et de solliciter des aides de l'Etat, du conseil départemental, du syndicat du Bassin Hers Girou (SBHG), de l'agence de bassin "Adour Garonne". En outre, ces marges d'autofinancement cumulées, permettent de limiter le recours à l'emprunt dans les années à venir. Toutefois, en 2016, nous avons réalisé un prêt de 600 000 euros à titre provisionnel.

Nous l'avons intégré dans notre plan de financement sans y être obligés, en raison de l'attractivité actuelle des taux d'intérêt (de l'ordre de 1%).

Les principaux travaux effectués en 2016 concernent la station d'épuration, l'aménagement du centre du village et l'inauguration du terrain multisport. Si la réception de l'aménagement du centre du village n'a posé aucun problème, en revanche nous avons refusé de prononcer la réception de la station, au motif de vices de construction d'un ouvrage. Nous avons demandé sa démolition et sa reconstruction aux normes d'étanchéité requises. Elle devrait être opérationnelle en mai/juin 2017.

Nous sommes à la moitié de notre mandat. Dans les prochaines semaines nous vous présenterons le bilan des trois années écoulées et établirons la feuille de route pour les trois années à venir.



Le Maire
Daniel Ruffat

LE DESSIN DU MOIS



A L'HONNEUR CE MOIS CI

OSHIKA Tomio

CP/CE1

Mairie de Sainte-Foy d'Aigrefeuille – place de la mairie – 31570 – Tél : 05.61.83.78.70 – Fax : 05.61.83.70.46

Courriel : saintefoydaigrefeuille.mairie@orange-business.fr Site web : <http://www.mairiesaintefoydaigrefeuille.fr>

Rédaction et Réalisation Technique : Gisèle MARTY, Florian ESCRIEUT.

Direction de la Publication : Daniel RUFFAT

PRINCIPALES DELIBERATIONS – conseil municipal du 09.01.2017

- Compte rendu du 21/12/2016
- Communauté de Communes des Terres du Lauragais : Désignation de trois conseillers communautaires. Commune de 1000 habitants et plus.

LA NOUVELLE INTERCOMMUNALITE

Par arrêté du 12 décembre 2016 ; le Préfet de la Haute-Garonne a prononcé la fusion des communautés de communes Cap Lauragais, CoLaurSud et Cœur Lauragais, et créé à partir du 1^{er} janvier 2017 :

TERRES DU LAURAGAIS

Cette nouvelle communauté de communes est composée de 58 communes pour environ 38 500 habitants, et représentée par 83 conseillers communautaires élus par leurs conseils municipaux respectifs.

Le 23 janvier 2017, tous les conseillers communautaires étaient réunis à Villefranche de Lauragais afin d'élire le président de cette nouvelle intercommunalité ainsi que son bureau exécutif. Cette organisation se compose du président élu : Christian PORTET (maire de Calmont) et de ses 14 vice-présidents et six membres associés également élus par les conseillers communautaires.

Composition du bureau exécutif :

- Président : Christian PORTET (maire de Calmont)
- ✓ 1er vice-président en charge de l'administration générale aménagement du territoire : Gilbert Hébrard (maire de Vendine et conseiller départemental du canton de Revel)
- ✓ 2e vice-président en charge du développement économique : Olivier Guerra (maire de Gardouch)
- ✓ 3e vice-président en charge de la transition énergétique : Pierre Izard (conseiller municipal à Villefranche-de-Lauragais)
- ✓ 4e vice-président en charge des finances et des marchés publics : Bernard Barjou (adjoint au maire de Villefranche-de-Lauragais)
- ✓ 5e vice-présidente en charge de la petite enfance et des relais d'assistantes maternelles : Laurence Klein (maire de Saint-Pierre-de-Lages)
- ✓ 6e vice-président en charge de l'environnement et des déchets ménagers : Jean-Pierre Houlié (maire de Ségreville)
- ✓ 7e vice-présidente en charge du développement touristique : Marie-Claire Garofalo (maire de Montgeard)
- ✓ 8e vice-président en charge de la culture et la communication : Jean-François Pagès (maire d'Avignonnet-Lauragais)
- ✓ 9e vice-présidente en charge de l'urbanisme et de l'équilibre du territoire : Sophie Adroit (adjointe au maire de Cambiac)
- ✓ 10e vice-président en charge de l'enfance, de la jeunesse, des sports et de la vie associative : Jean-Clément Cassan (maire de Caraman)
- ✓ 11e vice-présidente en charge du patrimoine, des espaces verts et des chemins de randonnée : Francette Nono (adjointe au maire de Renneville)
- ✓ 12e vice-président en charge de la voirie et des transports : Marc Mengaud (maire de Lanta)
- ✓ 13e vice-présidente en charge des services à la personne : Michèle Touzelet (adjointe au maire de Sainte-Foy d'Aigrefeuille)
- ✓ 14e vice-président en charge des lacs, rivières et zones humides : Jean-Claude Landet (maire de Saint-Léon)
- ✓ 16e membre du bureau : Marie-Claude Piquemal-Doumeng, (maire de Villefranche-de-Lauragais et conseillère départementale du canton de Revel)
- 17e membre du bureau : Laurent Miquel (maire de Vieilleville)
- 18e membre du bureau : Nicolas Fédou (maire de Villenouvelle)
- 19e membre du bureau : Michel Dutech (maire de Nailloux)
- 20e membre du bureau : Blandine Canal (maire de Mauvaisin)
- 21e membre du bureau : Esther Escrich-Fons (maire de Saint-Germier)

PANNEAU ZONE DE RENCONTRE ET SENS DE CIRCULATION

Ce panneau « zone de rencontre » signifie que les piétons sont prioritaires dans cette zone et qu'un marquage au sol n'est pas obligatoire.

De plus, un marquage au sol sur le parking de la place de la mairie est à respecter pour l'entrée et la sortie de celui-ci. Il en est de même pour le parking à côté du centre aéré. Nous vous remercions de votre compréhension.



CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Nous avons recensé sur la commune un nombre impressionnant de cocons de chenilles processionnaires du pin nocifs pour les personnes et les piqures pouvant être mortelles pour les animaux. Avant que la mairie se voit dans l'obligation de prendre un arrêté, la municipalité demande aux propriétaires concernés de bien vouloir prendre les mesures nécessaires. Des solutions sont possibles : dispositif spécial disponible en coopérative, couper les branches infectées par les cocons.



COMITE DES FETES

Le comite des fêtes à besoin de bénévoles. Seriez vous prêt a rejoindre l'équipe déjà en place afin de continuer a organiser des manifestations sur le village (fête, repas, vide grenier, réveillon ...)

Contacteur : cdf.sfa@gmail.com



REMPLACEMENT ECLAIRAGE PUBLIC AUX BRUGES

Suite à deux délibérations en séances des 27 novembre 2015 et 21 décembre 2016 l'éclairage public du lotissement « les bruges » est en cours de rénovation. Les lampadaires datant de plus de 20 ans sont remplacés par des systèmes de lampes de 40 watts à LED qui sont plus performants que les systèmes de 70 watts déposés. D'après les données du Syndicat D'électricité de la Haute-Garonne ces appareils d'éclairage peuvent amener à une économie de 54%, dans le cas d'une réduction de la puissance de 50% durant 7h par nuit.

Coût total de l'opération : 130 625 € : 91 689 € pris en charge par le SDEHG (dont 20 189 € de TVA récupérable) et 38 936 € restant à la charge de la commune

SOIREE MER ET VINS

Sainte-Foy Initiatives organise comme chaque année sa soirée cenologique le 18 mars à 19h30. Les bulletins d'inscriptions sont à retirer en mairie ou au bar-tabac-presse.

Attention : places limitées à 80 personnes, clôture des inscriptions le 11 mars.

CENTRE DE LOISIRS

Le jeudi 9 février, les enfants du centre de loisirs se sont levés tôt afin de profiter d'une journée ensoleillée au plateau de beille tout en dévalant les pistes sur leurs luges.

Durant chaque période de vacances 2017, le centre de loisirs mettra en avant un artiste et ses œuvres à travers des temps d'animations appelés : « Artistik ». En février les enfants se sont inspirés de François de Boucheix et de ses coqs.

Exposition visible jusqu'en avril dans le hall de la mairie.

